

---

**COSTEA**

**Action Structurante « Irrigation en zone SAGI »**

**Note de Cadrage du chantier**

**" BILAN ET STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT  
DES FILIERES SUR LES ZONES DES SAGI "**

---

---

# Table des matières

---

<b>Abréviations, sigles et acronymes</b>	<b>3</b>
<b>I. INFORMATION GENERALE SUR LE CONTEXTE DE LA PRESTATION ET TRAVAUX ANTERIEURS PERTINENTS</b>	<b>4</b>
<b>1. Présentation générale du COSTEA et de sa composante dédiée à l’Afrique</b>	<b>4</b>
<b>2. Présentation de l’Action Structurante du COSTEA sur l’« Irrigation en zone SAGI »</b>	<b>5</b>
2.1. Travaux préalables et historique de la construction du réseau des SAGI ouest africaines	5
2.2. Enjeu et défis à relever par les SAGI	5
2.3. Formulation de l'Action Structurante SAGI	6
2.3.1. Objectif Général	6
2.3.2. Cibles	6
2.3.3. Gouvernance et Maîtrise d'ouvrage	6
2.3.4. Organisation de l'Action Structurante	7
<b>3. Présentation du Chantier thématique « Bilan et stratégie de développement des filières sur les zones des SAGI » objet de la présente prestation</b>	<b>7</b>
3.1. Contexte et enjeux	7
3.2. Problématisation du thème du chantier	8
3.3. Valeur ajoutée attendue	8
3.4. Objectifs du chantier	9
3.5. Résultats attendus	9

## **Abréviations, sigles et acronymes**

AFD : Agence Française de Développement

AFEID : Association Française pour l'Eau, l'Irrigation et le Drainage

ANADER : Agence Nationale d'appui au Développement Rural (Tchad)

AUE : Association d'Usagers de l'Eau

AI : Associations d'Irrigants

AS : Action Structurante

BAGREPOLE : Société d'économie mixte maître d'ouvrage de la composante 2 du Projet Pôle de Croissance de Bagré (PPCB) (Burkina Faso)

AMVS : (Burkina Faso)

CILSS : Comité Inter-états pour la Lutte contre la Sécheresse au Sahel

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (France)

CNRADA : Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole (Mauritanie)

COPIL : Comité de pilotage

COSTEA : Comité Scientifique et Technique pour l'Eau Agricole

IER : Institut d'Economie Rurale (Mali)

INERA : Institut de l'Environnement et recherches Agricoles (Burkina Faso)

INRAN : Institut National de la recherche agronomique du Niger

IRD : Institut de Recherche pour le Développement (France)

IRSTEA : Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (France)

ISRA : Institut Sénégalais de recherches Agricoles

ODRS : Office de Développement Rural de Sélingué (Mali)

ON : Office du Niger (Mali)

ONAHA : Office national des Aménagements Hydro-Agricoles (Niger)

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPIB : Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda (Mali)

ORS : Office Riz Ségou (Mali)

OUEA : Organisation d'Usagers de l'Eau Agricole

PARIIS : Programme d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel

SAED : Société d'Aménagement et d'Equipement du Delta

SAGI : Société d'Aménagement et de Gestion d'irrigation (Afrique de l'ouest)

SAR : Société d'Aménagement Régional (France)

SODAGRI : Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (Sénégal)

SONADER : Société Nationale de Développement Rural (Mauritanie)

UGB : Université Gaston Berger (Sénégal)

# I. INFORMATION GENERALE SUR LE CONTEXTE DE LA PRESTATION ET TRAVAUX ANTERIEURS PERTINENTS

## 1. Présentation générale du COSTEA et de sa composante dédiée à l'Afrique

Depuis juin 2013, l'Association Française pour l'Eau, l'Irrigation et le Drainage (AFEID) collabore avec l'Agence Française de Développement (AFD) et un large ensemble de partenaires à l'international, dans le cadre du Comité Scientifique et Technique sur l'Eau Agricole (COSTEA), dont l'objectif global est de promouvoir le partage de connaissances et d'expériences entre acteurs de l'irrigation, français et des pays du Sud, afin d'appuyer les opérations et les politiques en matière d'eau agricole.

Les objectifs spécifiques du COSTEA sont les suivants :

- Produire des synthèses conceptuelles et méthodologiques, sur les aspects techniques, économiques, environnementaux et institutionnels de l'eau agricole ;
- Soutenir la production de références nouvelles sur des innovations ;
- Appuyer les acteurs des pays du Sud dans l'évolution et l'élaboration de leurs politiques, programmes et projets ;
- Structurer un réseau interdisciplinaire et multi-acteurs de partenaires de l'irrigation sur les 3 objectifs précédents.

Le ciblage géographique du COSTEA s'étend aujourd'hui à la Méditerranée, l'Afrique de l'Ouest et l'Asie du Sud Est. D'autres régions / pays pourront être concernés par les travaux du COSTEA par la suite.

Dans le cadre de ses objectifs de production de connaissances, d'animation de réseaux et de son fonctionnement, l'AFEID en qualité de maître d'ouvrage du projet COSTEA a vocation à financer :

- De l'expertise ;
- De l'appui à la production de nouvelles connaissances, notamment par des travaux de terrain ;
- De l'appui institutionnel ;
- Des outils de formation, d'information et de communication ;
- L'édition de documents de référence ;
- L'organisation de réunions, de séminaires, d'ateliers, en France et dans les pays partenaires.

Le COSTEA est structuré en trois composantes, une composante de fonctionnement et deux composantes d'appui aux opérations et aux politiques d'irrigation dans les régions cibles du COSTEA, l'une d'elle n'était pas affectée géographiquement, l'autre étant dédiée à des travaux en Afrique de l'Ouest, en appui à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel.

L'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (2iS) a vu le jour le 31 Octobre 2013 lors de la Conférence de Haut Niveau sur l'irrigation au Sahel, qui a résulté en la « Déclaration de Dakar ». Elle traduit la volonté des six États du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) de combiner leurs efforts pour accroître le rythme et la qualité des investissements dans l'agriculture irriguée, sur la base d'une approche participative et systémique de résolution des problèmes et de développement de solutions adaptées. Le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) est chargé de coordonner le Programme Régional d'Appui à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS) visant à appuyer les six États dans la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par la « Déclaration de Dakar ».

Soutenue financièrement directement par la Banque mondiale et appuyée par les communautés économiques régionales (CEDEAO et UEMOA), l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel a aussi reçu des appuis de l'AFD, directement, via le financement d'une étude sur le Foncier irrigué, et indirectement, via le COSTEA et les travaux en perspectives avec les Sociétés d'Aménagement et de Gestion de l'Irrigation (SAGI).

## 2. Présentation de l'Action Structurante du COSTEA sur l'« Irrigation en zone SAGI »

### 2.1. Travaux préalables et historique de la construction du réseau des SAGI ouest africaines

En 2015, à travers le chantier "Rôles et place des sociétés d'aménagement dans le développement de l'irrigation en Afrique de l'Ouest, le COSTEA a réalisé une étude institutionnelle comparative de six Sociétés d'Aménagement et de Gestion de l'Irrigation (SAGI)<sup>1</sup>, BAGREPOLE, l'Office du Niger, l'ONAHA, la SAED, la SODAGRI, la SONADER), qui s'est déclinée en six diagnostics spécifiques et un diagnostic comparé<sup>(2)</sup> qui ont été discutés au cours de deux ateliers rassemblant les points focaux des SAGI. Cette étude a été complétée, en 2017, par les diagnostics spécifiques de quatre autres SAGI, l'AMVS, l'ODRS, l'OPIB et l'ORS et le diagnostic de l'ANADER (Tchad) est en cours en 2019.

En lien avec cette étude, quatre rencontres associant tout ou partie des SAGI ouest-africaines ont successivement été organisées par le Comité Scientifique et Technique Eau Agricole (COSTEA) en collaboration avec le PARIIS, à Bamako en juin 2015, à Montpellier en octobre 2015, à Ouagadougou en mai 2016 et à Saint-Louis-du-Sénégal en avril 2017. Elles ont permis d'identifier des enjeux et des défis communs, de faire mûrir une volonté de collaboration, puis de dégager des pistes de travail d'intérêt partagé par l'ensemble des SAGI. La rencontre de Ouagadougou en 2016 a permis d'élaborer un projet de plan d'actions comportant une dizaine de thèmes, que l'on retrouve dans le document d'évaluation du projet PARIIS approuvé par la banque Mondiale en décembre 2017<sup>(3)</sup>.

Au cours de la rencontre de Saint-Louis, les SAGI se sont constituées en un "réseau des SAGI" d'Afrique de l'Ouest ([ROA-SAGI](#)), dont l'objet est le partage entre les SAGI de la connaissance, de l'expérience, et le travail collaboratif sur tous les thèmes directement ou indirectement liés à la mission d'aménagement et de gestion des périmètres irrigués confiées à ces structures par les Etats. Le réseau des SAGI est un outil au service des SAGI pour permettre le partage d'expériences, le travail collaboratif, la promotion d'intérêts communs, et une interface commune vis-à-vis de l'ensemble de leurs partenaires.

Chaque SAGI a identifié en son sein un point moral, membre de la direction de la SAGI, et un point focal, cadre supérieur. Les points moraux ont un rôle décisionnel et forment ensemble un Comité de Pilotage du réseau des SAGI (COPIIL des SAGI). Le réseau des SAGI est animé dans sa globalité par un animateur, qui suit l'orientation donnée par le comité de pilotage du réseau des SAGI. Les SAGI ont convenues à Saint Louis que la SAED assurait pour l'heure l'animation du réseau, dans une perspective d'animation tournante.

### 2.2. Enjeu et défis à relever par les SAGI

L'enjeu global pour les SAGI identifié par le COSTEA est celui du partage équitable, de l'usage, de la gestion durable et de la valorisation optimale des ressources et des biens communs que sont d'une part le sol et l'eau, et d'autre part les infrastructures hydrauliques collectives publiques dont les SAGI sont les maîtres d'ouvrage, et ce à des fins de production agricole, de développement des territoires ruraux et d'amélioration du niveau de vie de leurs habitants.

Les défis à relever sont multiples : attribuer équitablement et à long terme le sol aux agriculteurs sur les périmètres irrigués ; gérer durablement les ressources en eau prélevées pour l'irrigation, en respectant les besoins des autres usages de l'eau, en particulier ceux du milieu naturel ; mobiliser les agriculteurs irrigants pour qu'ils contribuent à la bonne gestion des systèmes d'irrigation ; créer les conditions d'une économie qui

---

<sup>1</sup> Le terme SAGI a été proposé par le Programme d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS), dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Comité Inter-états pour la Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) et financé par la Banque Mondiale.

<sup>2</sup> <https://www.comite-costea.fr/productions/rapports-d-etudes>

<sup>3</sup> Sahel Irrigation Initiative Support Project – Component A: Modernizing the institutional framework - Project Appraisal Document (PAD) – item 22. Téléchargeable sur le site du PARIIS <https://pariis.cilss.int/documents-pariis/>

profite aux revenus des agriculteurs et leur permette ainsi d'être des acteurs économiques à part entière en partenariat avec les filières de production agricole ; créer les conditions du maintien de l'efficacité des importants investissements publics réalisés pour l'aménagement des périmètres irrigués, par une répartition pertinente des responsabilités de gestion entre les acteurs, par le renforcement de leurs capacités et l'amélioration de leurs méthodes, et par l'adaptation des systèmes d'irrigation à ces modes de gestion ; renouveler les approches classiques de l'ingénierie des systèmes irrigués en y intégrant les innovations technologiques et les innovations sociales.

### **2.3. Formulation de l'Action Structurante SAGI**

Le COPIL du COSTEA a validé l'importance d'accompagner le réseau des SAGI d'Afrique de l'Ouest par une Action Structurante permettant 1) d'apporter des moyens aux SAGI pour l'animation de leur réseau et de 2) financer des études répondant aux défis identifiés.

Au cours de deux rencontres des SAGI, à Niamey en mars 2018 puis à Bamako en décembre 2018, le COPIL des SAGI a étudié en détail, fait des propositions et validé, les éléments de cadrage généraux, le mode de gouvernance et d'exécution de l'AS SAGI.

#### **2.3.1. Objectif Général**

L'objectif général de l'action structurante est de doter les SAGI, structures publiques maîtres d'ouvrages et gestionnaires des grands systèmes hydroagricoles, et leurs partenaires sur ces territoires, en premier lieu les agriculteurs et les collectivités, des méthodes et des outils qui leur permettront d'être des acteurs majeurs de l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel et ainsi de contribuer significativement à l'atteinte des objectifs de la Déclaration de Dakar d'octobre 2013.

#### **2.3.2. Cibles**

Les acteurs de l'irrigation des pays du Sud (cible générale des travaux du COSTEA) particulièrement visés par cette action structurante sont :

1. les 11 Sociétés d'Aménagement et de Gestion de l'Irrigation (SAGI) des 6 pays de l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel : BAGREPOLE et AMVS au Burkina Faso, Office du Niger, ODRS, OPIB et ORS au Mali, SONADER en Mauritanie, ONAHA au Niger, SAED et SODAGRI au Sénégal, et ANADER (qui a succédé à la SODELAC) au Tchad ;
2. les "partenaires des SAGI", auxquels il est fait référence dans l'ensemble de ce document, à savoir :
  - les agriculteurs-irrigants des zones d'action de ces 11 SAGI et leurs organisations ;
  - les représentants des interprofessions des filières de production ;
  - les collectivités locales (communes) des zones d'action de ces 11 SAGI ;
  - les structures professionnelles et les ONG impliquées dans l'agriculture irriguée dans les zones d'action de ces 11 SAGI.

#### **2.3.3. Gouvernance et Maîtrise d'ouvrage**

La Maîtrise d'ouvrage de l'action structurante et de ses chantiers est assurée par le Secrétariat Technique Permanent (STP) du COSTEA pour le compte de l'AFEID, Maître d'ouvrage du COSTEA.

Un Comité de Supervision constitué du STP du COSTEA, et en particulier le coordinateur régional Afrique de l'Ouest, et du responsable de l'animation du réseau, est en charge de l'orientation et du suivi opérationnel de l'AS.

Le COPIL des SAGI, composé de l'ensemble des Points Moraux (représentant la Direction de chacune des SAGI), est consulté à distance et en présentiel pour orienter, valider et faire le suivi-évaluation de l'AS SAGI.

### 2.3.4. Organisation de l'Action Structurante

L'action structurante SAGI comporte à ce jour quatre chantiers thématiques : « (i) Bilan et perspectives du transfert de gestion aux associations d'usagers de l'eau, (ii) Gestion du foncier irrigué : règles et outils adaptés aux grands aménagements collectifs publics, (iii) Bilan et perspectives des stratégies de développement des filières, (iv) Quelle ingénierie pour des aménagements hydroagricoles durablement performants, comment y faire participer les irrigants à qui en sera confiée une part de la gestion ? », dans des degrés de maturité variés.

Les chantiers thématiques ont en commun l'objectif de préciser un programme d'appui institutionnel et de renforcement de capacités. Une composante transversale d'animation du Réseau des SAGI ([ROA-SAGI](#)) s'ajoute aux chantiers thématiques.

Chaque chantier est mis en œuvre comme suit :

- Les SAGI ciblées mettent à disposition des experts contributeurs devant intégrer les équipes formées par les prestataires et étant redevables au même titre sur les résultats attendus de la prestation,
- Les SAGI identifient en leur sein et au niveau de leurs partenaires, de même que le secrétariat technique permanent du COSTEA, des experts-membres d'un Groupe de Travail Filières (GT Filières), qui, sur une base volontaire seront consultables tout au long de la prestation pour 1/ fournir de la documentation, 2/ enrichir les livrables, 3/ participer aux échanges lors de restitutions.

Cette organisation originale doit favoriser 1) la production de connaissances et de références par et au bénéfice des SAGI et de leurs partenaires en premier lieu, et 2) l'acquisition par les Experts-Contributeurs SAGI d'une expérience enrichissante grâce à leur implication dans les équipes de prestataires et dont ils pourront faire bénéficier leur structure et l'ensemble des SAGI par le ROA-SAGI.

Le chantier thématique qui fait l'objet des présents termes de référence s'intitule " Bilan et stratégie de développement des filières sur les zones des SAGI ".

## 3. Présentation du Chantier thématique « Bilan et stratégie de développement des filières sur les zones des SAGI » objet de la présente prestation

### 3.1. Contexte et enjeux

La culture du riz a été la principale spéculation historique des périmètres irrigués ouest africains. La production de riz par les pays sahéliens constitue indéniablement une base pour la sécurité alimentaire nationale et la satisfaction des besoins locaux, notamment ceux des ménages urbains pour lesquels le riz, marqueur de différenciation sociale, prend une proportion grandissante dans le régime alimentaire, au dépend des céréales traditionnelles. Les initiatives régionales et nationales en faveur de l'atteinte de l'autosuffisance en riz se multiplient (l'« offensive Riz » de la CEDEAO en juin 2014 ; au Sénégal, le Programme national d'autosuffisance en riz (Pnar) ; au Mali, l'Initiative Riz ; au Niger, l'Initiative 3N, ; ...). Néanmoins, le riz ouest africain est concurrencé sur le marché par le riz importé (pour des raisons de prix de vente, qualité) et les riziculteurs ouest-africains, faute d'une bonne valorisation commerciale, tirent difficilement un revenu décent et qui permette de financer le service de l'eau d'irrigation.

Par ailleurs, la croissance des marchés urbains nationaux entraîne un besoin croissant en produits agricoles maraîchers, fruitiers et oléagineux, et est le moteur d'une dynamique de diversification des productions agricoles sur les périmètres irrigués, qui se traduit par l'introduction de cultures à plus forte valeur ajoutée que le riz. Cette diversification est rendue possible du fait de la libéralisation des assolements, qui dans de nombreux cas, ne sont plus imposés aux agriculteurs sous le fait d'une planification rigide comme auparavant.

Cette diversification doit nécessairement s'accompagner d'une structuration des nouvelles filières pour faciliter l'écoulement des productions et assurer une certaine stabilité et sécurité du producteur dans ses nouveaux choix de cultures.

### 3.2. Problématisation du thème du chantier

L'accompagnement des filières agricoles était historiquement une mission forte de certaines SAGI sur leur(s) périmètre(s). Aujourd'hui, suite aux désengagements des SAGI et au recentrage de leurs missions sur le service de l'eau, d'autres organisations et institutions, aussi bien à l'échelle locale que nationale, assurent de manière plus spécifique cet objectif.

Pour autant, le bon fonctionnement des SAGI et celui des filières agricoles irriguées sont intimement interconnectés, et les SAGI, tant d'un point de vue opérationnel dans leur gestion quotidienne que dans leur vision stratégique à long terme, doivent tenir compte des évolutions de la production agricole sur leur territoire et de ses débouchés, et ce, pour plusieurs raisons :

- (i) la diversification (sur des périmètres à la base rizicoles) entraîne une évolution des besoins des irrigants en termes de calendrier, de débit, de fréquence d'arrosage et de sécurité du service de l'eau d'irrigation, et la SAGI qui fournit ce service de l'eau doit l'anticiper et s'y adapter,
- (ii) la capacité des agriculteurs à financer le service de l'eau (et donc l'équilibre financier de la SAGI qui fournit ce service) est corrélée en premier lieu aux revenus qu'ils tirent de leur production, lesquels sont certes sous l'influence de l'environnement institutionnel, marqué par les politiques de prix et d'importation, mais dépendent aussi de la commercialisation, conditionnée par la structuration des filières.

Ces points amènent les SAGI et leurs partenaires à se réinterroger sur le rôle qu'elles tiennent dans l'accompagnement des filières agricoles sur leur territoire et la nature des liens qu'il leur est nécessaire de tisser avec les (nouveaux) acteurs des filières, de façon à mener au mieux leurs missions et de contribuer à l'atteinte des objectifs que les politiques publiques de sécurité / autosuffisance alimentaire leur assignent.

### 3.3. Valeur ajoutée attendue

Une importante quantité d'informations est régulièrement produite dans chaque pays concernant les filières agricoles et des études par spéculation/type de production sont disponibles. Mais le plus souvent, la diffusion et la capitalisation de cette information fait défaut, et en outre, l'angle adopté n'est pas nécessairement celui consistant à s'interroger sur la part contributive des territoires irrigués par la puissance publique dans les productions nationales, ni sur la place spécifique et le rôle des SAGI dans les différents maillons des filières agricoles irriguées.

La mobilisation des SAGI et leurs partenaires institutionnels pertinents sur ce thème, et accompagnés par une expertise extérieure, fournira aux SAGI des éléments supplémentaires de connaissances des filières, leur permettant d'envisager les moyens d'accompagner de l'amont à l'aval la production agricole irriguée, dans un contexte qui reste certes caractérisé par leur désengagement de la collecte et de la commercialisation des produits, par la libéralisation des assolements et par des choix politiques parfois en tension avec la logique économique des acteurs agricoles.

La valeur ajoutée de ce chantier par rapport à l'existant sera donc

- La **production/analyse/capitalisation de connaissances** sur (1) les caractéristiques des principales filières irriguées à l'échelle des six pays du Sahel, la filière riz, la filière tomates et la filière oignons, incluant la contribution des zones des SAGI à ces filières, (2) la compilation de retours d'expériences sur le rôle des SAGI dans ces filières et sur les relations des SAGI avec les acteurs dans les différents maillons,
- La **facilitation d'un cadre d'échanges et de dialogue** entre acteurs des trois filières, au sein des pays et entre les pays,



- **L'élaboration de recommandations** quant à l'implication des SAGI dans les filières étudiées, tenant compte d'une part des contextes institutionnels nationaux et orientations politiques propres à chaque pays (c'est-à-dire, en rapprochant ces recommandations des lettres de missions et mandats des SAGI), et tenant compte d'autre part, de l'organisation et du niveau de structuration des différentes filières aux échelles locale et nationale.

### 3.4. Objectifs du chantier

L'objectif général de ce chantier est d'appuyer les SAGI dans leur rôle de structures publiques, redevables auprès des politiques publiques en matière de développement agricole, et en charge de fournir des services utiles à l'amélioration de la production agricole irriguée sur leurs territoires.

Les objectifs spécifiques sont, pour chaque SAGI et chaque filière, en partant d'une capitalisant sur l'analyse de la trajectoire des SAGI au cours des dernières décennies et de leur positionnement actuel, et en impliquant l'ensemble des acteurs intervenant dans le fonctionnement des filières agricoles irriguées, de :

- proposer une évolution du rôle de la SAGI et des services dont elle pourrait se doter ou qu'elle pourrait renforcer afin de contribuer à l'essor des filières agricoles ;
- permettre à la SAGI de déléguer des services, ou de renforcer des partenariats avec d'autres acteurs des filières.

Il s'agit en d'autres mots, d'évaluer la valeur ajoutée potentielle des SAGI en complément à ce que d'autres acteurs font déjà, en matière d'appui à la valorisation de la production agricole dans leur zone d'intervention, la diversification, la structuration des filières, la labellisation, la promotion de l'agrégation, la réalisation et la gestion d'infrastructures de stockage et/ou de transformation.

Les enseignements qui se dégageront de l'étude doivent pouvoir être valorisés et partagés dans chacune des SAGI dans le cadre du réseau des SAGI.

### 3.5. Résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants.

- Un état des lieux dans chacun des 6 pays et à l'échelle régionale, des caractéristiques et de la structuration, en termes géographique et interprofessionnel des 3 filières ciblées (riz, tomates, oignons). Cet état des lieux doit inclure la part contributive des productions issues des zones SAGI, un rappel des objectifs visés et des mandats de chaque SAGI sur la thématique, ainsi que le recensement des infrastructures, acteurs et services d'appui disponibles dans ces territoires. La répartition de la valeur ajoutée le long des chaînes de valeur devra, dans la mesure du possible, être précisée pour chaque filière. Une étude du périmètre géographique d'influence de la contribution des SAGI pour les filières par rapport aux frontières nationales, et régionales si pertinent, est attendue.
- L'identification des contributions actuelles des SAGI et de leurs évolutions souhaitables en lien avec les interprofessions et les autres acteurs pertinents sur différents services, concernant notamment :
  - la fourniture d'informations aux acteurs des différents maillons de la filière ;
  - l'appui dans le domaine de la contractualisation-négociation, notamment à travers des formations, à la diffusion de notes de conjoncture sur l'offre en produits issus de leurs périmètres irrigués (estimation à partir des surfaces emblavées, des rendements, des cycles de cultures, des dates de semis/ récolte) et sur les prix ;
  - le dialogue avec les acteurs responsables du développement des territoires et de la programmation d'investissements ;
  - le dialogue avec les institutions financières locales ;
  - d'autres services pourront être identifiés au cours de l'étude et pris en charge.

- Une méthodologie de diagnostic participatif mise en œuvre par les SAGI sur la répartition des rôles entre elles et les autres acteurs des filières (OP, entreprises privées, services de l'Etat...).